

Communiqué de la rencontre des ministres européens du logement de Milan

Les Ministres chargés du logement des douze pays de la Communauté et les représentants de la Commission ont tenu à Milan, les 6 et 7 décembre 1990, une réunion informelle d'échange de vues et d'expériences relatives au logement ; cette réunion faisait suite à la première réunion de Lille , au cours des débats approfondis, les points importants suivants ont émergés :

1- La politique du logement est de la responsabilité de chacun des Etats membres, cependant certains éléments de la politique sociale communautaire ont un rapport avec le logement, comme l'indique la .résolution du Conseil des Ministres des Affaires sociales réunis au sein du conseil', du 29 septembre 1989 concernant la lutte contre l'exclusion sociale.

2-Compte tenu du processus de mise en place du Marché Unique, il paraît nécessaire de procéder régulièrement à des échanges d'expériences, d'informations et d'idées entre tous les Etats-membres afin de comparer les approches de chacun en matière de politique de l'habitat. La Commission pourrait apporter son soutien à ses échanges d'informations et d'idées.

3-Dans un contexte de mobilité et de migrations croissantes, en Europe, il est souhaitable d'offrir un large choix de solutions de logements, aussi bien en location qu'en accession à la propriété. les orientations des politiques relatives aux loyers ont été débattues. Dans plusieurs pays, le contrôle des loyers a conduit à la dégradation du parc de logements et on constate une tendance vers la libéralisation des législations.

4-L'investissement dans le logement locatif privé est lié à une rentabilité suffisante ce qui nécessite un cadre législatif et fiscal approprié.

5-Les Ministres ont reconnu la nécessité de prendre des mesures favorisant l'accès du logement aux populations les plus fragiles et aux sans-abri ainsi que la nécessité de mieux cibler les aides au logement.

6-L'utilité de poursuivre ces rencontres annuelles informelles a été reconnue. Le dispositif de préparation des prochaines réunions sera de la responsabilité du pays détenant la présidence de la CEE. Il sera assisté par un comité technique informel constitué du pays d'accueil précédent, du pays assurant la présidence au premier semestre et du pays d'accueil suivant. La prochaine rencontre aura lieu sous la présidence des Pays-Bas. Les experts de tous les pays membres se rencontreront au premier semestre de 1991 pour préparer cette réunion.

Dans la perspective de l'achèvement du Marché Unique la rencontre informelle des Ministres en 1991 sera axée sur les conséquences de l'intégration économique européenne sur le logement.